

LA LECON DE MARSEILLE

L'explosion des banlieues, fin 2005, renvoie à une multitude de facteurs dont les effets se renforcent mutuellement. Il serait donc illusoire de ne prendre en considération que la manière dont ces territoires ont été urbanisés, conformément d'ailleurs à la vulgate des spécialistes ès urbanisme et aux directives d'un ministère de l'Équipement alors tout puissant. Cette dimension du problème est pourtant essentielle. Le contre exemple de Marseille est probablement source de plus d'enseignements que l'exemple des communes qui ont *flambé*.

Les quartiers de la cité phocéenne ne passent ni pour des chefs d'œuvres d'architecture et d'urbanisme, ni pour être plus *faciles* que leurs homologues des autres grandes villes de France. La ségrégation sociale, le racisme ordinaire, le grégarisme médiatique, les *jeunes qui tiennent les murs*, autant que les trafics en tous genres, se retrouvent là aussi.

Différence notable, le chômage y est, par contre, en régression. On le doit à la politique volontariste des responsables de la zone franche urbaine voisine.

Surtout, les équipements collectifs y sont nettement plus nombreux qu'ailleurs (un pour 3000 habitants contre un pour 25 000 à Toulouse).

Le tissu associatif et la vie socioculturelle sont aussi très développés. Selon *Le Monde* (15/12/05), dans les seuls quartiers nord, l'animation socioculturelle représente 3500 emplois, soit près de 4% de la population active, et près de 25% des professions intermédiaires. Les emplois dans le secteur de l'animation urbaine à Marseille ont augmenté de 661% en moins de vingt ans !

La présence de cet encadrement social n'a pas été pour rien dans la pacification des esprits en cette fin d'année.

Ce qui revient cependant le plus souvent dans les reportages de la presse, écrite ou télévisuelle, c'est qu'ici tout le monde se connaît, a le sentiment d'appartenir à la ville, d'être Marseillais. «*Au-delà des raisons générales ou conjoncturelles*, écrit «*Le Monde*», *tous les acteurs, incroyablement unanimes sur ce point, évoquent aussi un sentiment d'appartenance à la ville.*

Lire la suite en page 8

EN BREF...

LANGAGE DES SIGNES

Grâce à *Var Matin* (28/01/06), nous apprenons qu'un chien anglais sourd avait réussi à apprendre le langage des signes et ainsi à acquérir les rudiments de l'éducation canine.

« *Blue, un colley de huit mois, connaît maintenant sept signaux sur le bout des pattes, son préféré semblant être le pouce levé qui signifie bon chien.* », précise le quotidien.

Si un chien peut comprendre le langage des signes, on peut espérer qu'un gouvernement sourd pourrait comprendre les signes que lui envoient les maires ruraux... s'il n'était pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

CDPPT

La Commission de la Présence Postale Territoriale s'est réunie le 9 décembre 2005, en préfecture.

Une trentaine de courriers d'élus ont été adressés au Président, faisant état de craintes sur les horaires d'ouverture des bureaux, se plaignant de la mauvaise qualité de la distribution et des locaux.

Le Directeur départemental a réaffirmé son engagement de répondre à chaque demande puis présenté le programme immobilier de « modernisation et de rafraîchissement du réseau des bureaux de poste » pour 2006. Constatons qu'il s'agit essentiellement de bureaux urbains.

Présentation aussi des 16 grandes unités de la nouvelle structure du réseau, unités organisées autour de bureaux centres.

Changement dont personne ne se plaindra (enfin pas encore), Monsieur Christian BONNOT remplace le Grand Lustucru dans les relations de La Poste avec les élus ruraux.

L'expérimentation d'horaires décalés sera testée dans quelques communes volontaires du centre Var. Ouvrir les bureaux de poste à des heures ne convenant pas seulement aux retraités serait une révolution !

VAR UNITAIRE

« En 2020, un Var enfin unitaire », titre *Var Matin* (28/01/06) en présentant l'organisation territoriale de département à partir de laquelle le Conseil Général entend mener ses politiques. « Enfin » unitaire ! Bigre, ne l'était-il donc pas ?

MALAISE

Lors de l'Assemblée Générale de l'AMR83 à Néoules, Jean BACCI, maire de Moissac et conseiller général du canton de Tavernes a donné une illustration des dysfonctionnements des services de secours médicaux dans le Var rural. Face aux risques, en matière de santé, il est des varois plus égaux que d'autres :

« *Le 25 décembre 2004 vers 16h30, raconte Jean BACCI, mon beau-père fait ce qui sera appelé plus tard un malaise vagal (yeux révulsés, rictus facial, membres tétanisés, perte de connaissance).*

J'appelle le 15, dix à quinze minutes pour avoir un correspondant, description de la situation mais comme le malade a repris connaissance, on me conseille de le surveiller. Quelques minutes plus tard, 2^{ème} crise, je rappelle le 15 ; de nouveau dix à quinze minutes d'attente. J'obtiens cette fois la possibilité de parler à un médecin. Après avoir expliqué la situation, il décide de nous envoyer une ambulance qui part de Varages (15 kms). Entre temps le malade a repris connaissance.

1h 15mn plus tard, l'ambulance n'est toujours pas là. Le malade fait une troisième crise, j'appelle alors les pompiers d'Aups. (Nous habitons Moissac à 7 kms d'Aups). Le malade a repris connaissance. 12mn plus tard les pompiers d'Aups sont là, constatent que le malade a une perte de tension, le positionnent correctement afin que son cerveau soit irrigué.

Le SAMU arrive : 1h 30, pour faire 15 kms. Deux jeunes femmes gèrent l'ambulance. L'une est enceinte et annonce d'entrée que dans son état elle ne peut pas brancarder. Ce sont les pompiers qui installent le malade

dans le véhicule privé du SAMU. Début de 4^{ème} crise, c'est le pompier qui explique comment positionner le malade et suggère le masque à oxygène. Impossible d'ouvrir la bouteille dont le robinet est trop serré. C'est encore un pompier qui débloque le robinet.

Deux heures après la 1^{ère} crise le malade peut quitter son domicile pour l'hôpital de Draguignan qu'il atteindra ¾ heures plus tard. Les pompiers eux ont réagi en 12mn.

Ne serait-il pas envisageable, conclut Jean BACCI, de permettre aux casernes rurales de se doter d'un infirmier afin qu'ils puissent dans les mêmes conditions que le SAMU, rendre le service là où celui-ci est inefficace Le malade serait plus efficacement pris en charge et ça ne coûterait pas plus cher aux collectivités territoriales puisque la Sécurité sociale serait sollicitée comme pour le SAMU et celle-ci ferait peut-être même des économies du fait de l'efficacité de l'intervention. C'est ce que semblent penser les responsables du 06. »

PPRIF

Lors de l'Assemblée Générale de l'Association des communes forestières, le 11 janvier 2005 au Cannet, le maire des ADRETS, Nello BROGLIO, s'est livré à une comparaison qui ne manquait pas de sel.

Les victimes des incendies de forêts, a-t-il fait observer, ne sont jamais ceux qui sont restés prudemment dans leur maison en ayant préparé leur défense, mais généralement ceux qui, pris de panique, l'ont fuie et évidemment les pompiers que leur mission expose.

Au total et en moyenne annuelle de l'ordre d'une dizaine de victimes humaines et de maisons détruites.

Si ce sont, bien évidemment, dix victimes de trop justifiant les précautions permettant de les éviter, que dire des conséquences des feux urbains responsables de quelque 300 victimes annuellement et de milliards de dégâts matériels ?

Pourtant les Plans de Protection contre les Risques d'Incendies sont surtout imposés aux communes rurales forestières et non aux communes urbaines où les risques d'incendies sont les plus importants.

La suppression des boîtes aux lettres, locaux poubelles, cages d'escaliers etc., lieux classiques des départs d'incendies n'est toujours pas

à l'ordre du jour.

Comme disait Karl Marx, « *les sociétés ne se posent que les problèmes qu'elles peuvent résoudre.* », enfin qu'elles pensent pouvoir le faire.

LOGEMENT DES INSTITUTEURS

L'AMV, l'AMR 83 et les syndicats enseignants sont tombés d'accord pour une augmentation de 4% de l'Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs varois (IRL) pour 2005. Pour ceux qui l'ignoraient, c'est le montant de l'indemnité qui sera versée aux instituteurs...

Par ailleurs, les communes perçoivent de l'État la Dotation Spéciale Instituteur (DSI), pour chaque instituteur, logé ou non.

Depuis plusieurs années, pour tenir compte de la cherté des loyers dans notre département, les élus ont accepté que l'IRL augmente plus vite que la DSI.

L'année dernière, la DSI était restée stationnaire, l'IRL augmentant de 2,92%.

Cette année la DSI augmentera de 2,98% et l'IRL de 4%, plafond d'augmentation fixé par le Ministère de l'Intérieur.

A noter que l'effectif des instituteurs diminue chaque année par intégration dans le cadre des professeurs des écoles qui ne bénéficient pas de logements de fonction.

En principe l'extinction du corps des instituteurs était prévue pour 2007 mais ce n'est pas certain.

DECHARGES NON AUTORISEES

La phase de recensement des décharges non autorisées étant achevée (au moins en principe), le Ministère de l'Ecologie et du développement durable entend les fermer le 27 avril 2007, au plus tard.

Une réunion était donc programmée début janvier en Préfecture...pour constater que dans le Var le recensement des dites décharges « clandestines » étant incomplet, on ne pouvait passer à la phase de fermeture.

Dans le même temps, on apprenait que l'ADEME ne financerait plus la réalisation des déchetteries.

Comme on voit, il n'y a rien de moins durable que le développement du même nom.

RAPPORT FINANCIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 DÉCEMBRE 2005 À NEOULES

J'ai l'honneur de vous présenter au nom du bureau de notre association le bilan et le rapport financier arrêtés au 30 septembre 2005 concernant l'exercice compris entre le 1er octobre 2004 et le 30 septembre 2005.

Notre solde disponible est de 23.257.94€ en fin d'exercice contre 13.138.62€.

Cette forte augmentation provient essentiellement du fait que les deux subventions allouées par le Conseil Général du Var à notre association sont cumulées dans le même exercice, 7.600€ de subvention sur l'exercice 2004 en juillet 2005 et 7.600€ de subvention de l'exercice 2005 en juillet également.

Le chiffre marquant de l'exercice 2005 est le montant des cotisations reçues des communes, soit la somme de 9.532€.

Cette année à nouveau, 104 communes se sont acquittées de leur cotisation sur les 111 communes rurales que compte notre département. Nous pouvons même espérer que les communes manquantes pourront se mettre à jour s'agissant certainement d'une omission comptable. Cela constitue un véritable encouragement pour votre président et votre bureau en même que nous apportons un excellent appui à l'Association des Maires Ruraux de France, nous classant en tête des associations départementales des Maires ruraux.

La fidélité de nos adhérents, le soutien constant et renouvelé du Conseil Général du Var sont très appréciables pour notre association.

Nous adressons nos plus chaleureux remerciements à l'Assemblée départementale et plus particulièrement à son Président, Horace Lanfranchi.

En ce qui concerne les dépenses de l'exercice 2005, nous relèverons:

- celle de l'impression de la Lettre des Maires Ruraux du Var ainsi que les frais d'affranchissement qui s'élèvent globalement à 3.037€
- celle des frais d'assemblée et de réception d'un montant de 4.014€ dans laquelle nous noterons la somme de 3.920€ pour l'Assemblée générale de notre Association le 4 décembre 2004 à Figanières.

Je signalerai pour conclure, que nous sommes en constante liaison avec les services administratifs de l'Association des Maires Ruraux de France, notamment pour la tenue de la comptabilité dans le versement des cotisations.

Ce suivi permet à chaque commune adhérente d'être régulièrement informée par la revue « **36.000 communes** » et « **La Lettre des Maires Ruraux du Var** », l'une comme l'autre étant devenues des documents de référence, très appréciés, étant par ailleurs diffusés et distribués en leur temps.

Tel est le compte rendu financier que je sou mets à votre approbation.

Pierre JASSAUD
Trésorier
Maire de Bargème

Pensez à vos cotisations !

Cotisation annuelle : 93€ : 70€ : cotisation AMRF (abonnement 36 000 communes et numéros spéciaux)
23€ cotisation AMRV

A régler à :

Pierre JASSAUD Trésorier **Maire de Bargème** **83840 COMPS SUR ARTUBY**

Code Association AMRV CCP Marseille

Code établissement : 20041 – Code guichet : 01008 – N° compte : 1006953D029 –clé 48

AMRV Crédit Agricole Draguignan

Code établissement : 20041 – Code guichet : 01008 – N° compte : 1006953D029 –clé 48

EXERCICE 2005

Solde disponible au 30/09/2004

13.138.62€

RECETTES

Cotisations 2004 (1 commune)	93.00€
Cotisations 2005 (2 communes à 23€)	46.00€
Cotisations 2005 (102 communes à 93€)	9.486.00€
Subvention Conseil Général 2004	7 600.00€
Subvention Conseil Général 2005	7 600.00€
Intérêts financiers	32.11€
Total	24.857.11€

DEPENSES

Versement AMRF Cotisations 2004	70.00€
Versement AMRF Cotisations 2005	7.070.00€
Frais impression « Lettre des Maires Ruraux du Var »	2.108.80€
Frais affranchissement « Lettre des Maires Ruraux du Var »	928.49€
Frais Déplacements et Prestations	381.00€
Frais Assemblée et Réception	4.014.00€
Frais de timbres	85.50€
Prime de vacation	80.00€
Total	14.737.79€

BUDGET PREVISIONNEL 2005-2006

RECETTES

40.357.00€

Cotisation des communes	9.500.00€
Subvention Conseil Général	7.600.00€
Excédent au 30/09/2004	23.257.00€

DEPENSES

40.357.00€

Versement cotisation AMRF	7 350.00€
Frais impression « Lettre des Maires Ruraux du Var »	3.400.00€
Affranchissement Téléphone	1.200.00€
Frais Déplacements et Assemblées	4.800.00€
Programme de formation	12.000.00€
Soutien juridique Expertise	5.000.00€
Site Internet	4.000.00€
Dépenses imprévues	2.607.00€

UNE ALTERNATIVE INTERESSANTE : LE SYLVO PASTORAMISME

C'est dans un contexte d'incendies et de forte sécheresse récurrents que le sylvo pastoralisme prend toute sa dimension dans notre département.

L'expérience prouve en effet qu'en matière d'entretien des paysages et de prévention des risques naturels, le pastoralisme offre de nombreux avantages et permet une intervention plus efficace des pompiers. L'entretien des coupures de combustible joue par ailleurs un rôle déterminant dans la propagation du feu. On constate enfin que les espaces boisés entretenus résistent mieux et se reconstituent naturellement.

Dans le Var, l'élevage participe pour 5000 hectares à l'entretien d'un tiers des coupures de combustible, 200 éleveurs contribuent à la gestion de 120 pare-feu et à l'entretien de près de 10 000 hectares.

Même si le poids économique de l'élevage (2% du chiffre d'affaires de l'agriculture varoise) n'est pas celui d'autres régions françaises (60 000 exploitations, 7200 salariés, 18% des élevages soit 22% du cheptel sont impliqués dans ce secteur), son existence a su préserver et entretenir nos paysages grâce notamment à une tradition très ancrée de transhumance.

Parmi les 150 articles de la récente Loi « fourre-tout » de Développement des territoires ruraux, on note quelques avancées dans ce domaine. La gestion des estives s'inscrit désormais dans la durée grâce à des conventions quinquennales de pâturage visant à encourager la création d'associations foncières pastorales et permet aux propriétaires de bénéficier d'une exonération de la taxe sur le foncier non bâti de 19 ans au lieu de 9 ans. L'espace pastoral se voit reconnaître un statut juridique (article L.113.2 du Code rural) et son champ d'ac-

tivité est étendu aux espaces forestiers. Enfin, des facilités sont faites pour permettre aux associations pastorales de disposer de terrains à l'abandon ou dont les propriétaires ne sont pas identifiés.

Cependant, la loi ne suffit pas et il est indispensable de renforcer la cohésion entre les différents acteurs. Les CAD DFCI (ex-CTE) sont de bons outils qui engagent un éleveur ou une association pour 5 ans sur les coupures de combustible et sur les zones de renfort pastoral. Leur financement est assuré par l'Europe, l'État, la Région et le Conseil Général (37 000€ en 2005 et une promesse de 175 000€ en 2008).

Les communes rurales sont quotidiennement confrontées à la gestion des espaces naturels et les questions affluent.

S'agissant de l'évaluation des besoins, des travaux d'aménagement pour transformer les coupures en zones pastorales ou encore du choix du système d'élevage le mieux adapté (transhumance, installation d'une personne à temps plein ou de redéploiement pastoral) et enfin pour le montage du dossier et de l'appel d'offres (procédure complexe), les maires peuvent bénéficier d'un appui logistique auprès :

de PASCAL THAVAUD (CERPAM)

04.94.85.04.83

06.14.39.12.60

cerpam83@free.fr

de STÉPHANIE VINÇON

(ADASEA/Communes forestières)

04.94.60.29.11

INCENDIES: METTRE EN PLACE LA PRÉVENTION

C'est après les grands incendies de 1989 et 1990 que le Réseau Coupures de Combustible a été mis en place. Structuré autour de deux laboratoires de l'INRA, le Réseau regroupe 130 participants représentant 13 des 15 départements de l'Entente et appartenant à plus de 40 structures différentes (ONF, Collectivités territoriales, CERPAM, CEMAGREF, DDAF, SDIS, Association des Communes Forestières etc.....)

Au titre d'observatoire des ouvrages DFCI, le Réseau a mis en place une base de données numériques et cartographiques, fondements d'une réflexion et d'une analyse.

A l'occasion de l'Assemblée Générale des Communes Forestières, le Réseau a fait part du retour d'expérience élaboré suite à l'étude de 27 coupures sur 5 des grands feux de 2003 (Vidauban :17 et 27/07 ; La Motte : 28/07 ; La Garde-Freinet : 21/08 et Le Cannet des Maures : 31/08).

Un certain nombre de points : franchissement de certains segments de coupure, sautes de feux, absences des services de lutte sur certaines coupures ont été étudiés ainsi que les moyens d'y remédier.

Le document préconise un certain nombre de solutions :

✓ prévoir plusieurs scénarios et ne pas seulement prendre en compte le vent venant du Nord-Ouest puisqu'en 2003, le vent était à l'Ouest,

✓ favoriser la pérennité du débroussaillage (lire article sur le sylvopastoralisme),
✓ mettre en place une structure garantissant la continuité des actions DFCI sur un massif pour éviter par exemple un défaut d'entretien à l'occasion d'un changement de maître d'ouvrage, pour un entretien constant,

✓ assurer la constance des politiques et des crédits d'entretien des ouvrages retenus au PIDAF,

✓ limiter le mitage et faire appliquer la législation sur le débroussaillage pour éviter que les forces de lutte ne soient absorbées par la protection d'habitations isolées en forêt,

✓ établir en amont des fiches tactiques pour offrir le meilleur itinéraire d'accès lors de l'intervention,

✓ mettre les pistes d'accès en conformité notamment en matière de sécurité et débroussailler 10m de part et d'autre,

✓ actualiser l'atlas DFCI car les pompiers ne peuvent être au courant de l'évolution constante des ouvrages

✓ prévoir plusieurs scénarios pour ne pas se laisser enfermer dans une seule logique, parfois inadaptée à l'évènement.

La liste n'est pas exhaustive, pour en savoir plus, se reporter à la lecture du document.

En conclusion, quatre grandes recommandations ont été faites à l'échelle des communes pour une réelle politique de prévention :

➤ faire appliquer l'obligation légale de débroussaillage

➤ limiter le mitage et interdire toute construction en zone dangereuse

➤ accélérer l'établissement d'un PPRIF

➤ associer PIDAF et PPRIF.

SOPHIE PERCHAT

Association des Communes forestières du Var

Parc d'Activités

Rue Blaise Pascal

Bâtiment Le Grand Sud 83310 COGOLIN

Tel. 04.94.55.70.46

Mail : sophieperchat@ofme.org

« Comportement au feu et utilisation par les forces de lutte des coupures de combustible touchées par les grands incendies de la saison 2003 ; S.Perchat et E.Rigolot ; document Réseau Coupures de Combustible n°9. Editions de la Cadère Morières, 2005, 55p+ CD-Rom

Discours savant ou spontané, discours politique, sociologique ou policier se recourent sur ce point avec une rare constance. Cet attachement ressenti serait donc l'exact contraire du sentiment d'exclusion de la cité que les violences des banlieues manifestent sporadiquement à Toulouse, Clichy-sous-Bois ou Montbéliard. Etre d'un des quartiers de la ville, même des quartiers nord, ne traduit pas le même sentiment d'exclusion qu'être de la banlieue, lieu de bannissement évoqué par l'étymologie même du mot ».

Cette analyse recoupe d'autres observations plus anciennes.

Début 1997, par exemple, *Information Economique* (N°109) de l'INSEE PACA concluait d'une enquête d'opinions que les habitants du nord de Marseille, malgré des handicaps économiques majeurs avaient « une vision généralement moins négative de leur environnement social qu'on aurait pu le supposer ». Ils manifestaient un attachement globalement plus fort au quartier que dans d'autres villes et les locataires de HLM ainsi que les jeunes une identification forte à la ville. L'enquête faisait apparaître le caractère ouvert de la sociabilité : huit personnes sur dix connaissaient personnellement un de leurs voisins avec lesquels, dans la majorité des cas ils échangeaient des services. Rares étaient les habitants à avoir le sentiment d'être en banlieue. «Sept habitants sur dix

estiment leur quartier bien desservi par les transports en commun ainsi que correctement pourvu d'équipements et de services utiles à la vie quotidienne. »

Ce que résumera l'une des jeunes filles interrogée par « Le Monde » une dizaine d'années plus tard: « *La banlieue, c'est excentré, il faut prendre le train pour aller en ville. Ici, on prend un bus pour aller au centre, et on y est encore chez nous.* ».

« Chez nous », c'est une ville méditerranéenne, multiséculaire, faite de vagues successives d'immigrations qui savent ce que « faire cité » veut dire, ou en tous cas, qui tant bien que mal ont dû l'apprendre.

D'où ce particularisme universaliste de Marseille qu'a tenté de définir Henri Frédéric BLANC : « Plus nous serons marseillais, plus nous serons humains. Notre culture n'est pas exclusive, elle ne tourne le dos à personne ; au contraire, nous nous sommes toujours élevés en ouvrant nos bras. Un Marseillais bon teint n'enfle pas, il embrasse. » (*Discours sur l'universalité de l'esprit marseillais chez L'écailler du sud Aix en Provence*).

Pierre-Yves COLLOMBAT
Président de l'AMR83
Premier vice-Président de l'AMRF
Sénateur du Var

6ÈMES ASSISES NATIONALES DU NET ET DES TIC
ACROPOLIS NICE 10&11 MAI 2006

L'AMRF parraine l'atelier 3-1 « *Haut débit dans les zones rurales: technologies et modèles juridiques* » dont l'animateur sera le Président de l'AMRF, Gérard Pelletier.

La participation à cette manifestation est gratuite pour tous les membres de l'AMRF et de l'AMR83.
Consulter le programme : www.assisesdunet.org ou www.reseau-ideal.asso.fr

amr83.ramrf.net

FAITES CONNAÎTRE VOTRE COMMUNE grâce au site Internet de l'AMR83.

Envoyez vos informations par mail ou par téléphone

Tel. 06.32.26.83.43 e-mail: var-senat@wanadoo.fr